

**A R R E T E**

**Plan Local d'Urbanisme  
Mise à Jour**

**LE MAIRE,**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 mai 2022 ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 août 2022 portant création du périmètre délimité des abords d'un monument historique sur le territoire de la commune de Weyersheim ;
- Vu la lettre du Préfet de la Région Grand Est – Préfet du Bas-Rhin en date du 12 août 2022, s/c de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin, demandant la mise à jour du Plan local d'Urbanisme ;
- Vu la lettre du Préfet de la Région Grand Est – Préfet du Bas-Rhin en date du 11 avril 2022, s/c de la Direction Départementale des Territoires, communicant le porter à connaissance « risques technologiques » concernant la charcuterie Pierre SCHMIDT située sur la commune de Weyersheim ;
- Vu les pièces du dossier ci-annexé ;

**A R R E T E :**

- ARTICLE 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté afin :
- d'y annexer la servitude d'utilité publique relative au périmètre délimité des abords de l'église catholique Saint-Michel ;
  - de reporter sur le plan graphique les servitudes existantes relatives :
    - au voisinage des cimetières ;
    - à la zone spéciale de dégagement.
  - d'y annexer le porter à connaissance « Risques technologiques » concernant la charcuterie Pierre Schmidt.

Les pièces modifiées à cet effet sont les suivantes :

- la liste des servitudes d'utilité publique ;
- le plan des servitudes d'utilité publique au 1/8 000<sup>ème</sup>.

- ARTICLE 2 :** Le Plan Local d'Urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Il est également consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme.

- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** en mairie.

- ARTICLE 4 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Sous Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau – Wissembourg ;
  - Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques.



Fait à Weyersheim, le 7 septembre 2022

La Maire

Sylvie ROHELLY